



Publicité pour le tabac

Initiative populaire « Oui à la protection des enfants et des jeunes contre la publicité pour le tabac (enfants et jeunes sans publicité pour le tabac) »

But

La publicité pour le tabac visible et accessible aux mineurs doit être interdite.

Situation actuelle

En Suisse, la publicité pour le tabac est partiellement autorisée. Il existe certaines restrictions, comme l'interdiction de la publicité pour le tabac à la radio et à la télévision. La publicité pour le tabac qui s'adresse directement aux mineurs n'est pas autorisée. De plus, il est interdit de distribuer des cadeaux promotionnels ou des cigarettes gratuites aux mineurs. Dans certains cantons, il existe également des restrictions supplémentaires sur la publicité pour le tabac.

Une initiative populaire a été déposée dans le but d'interdire dans toute la Suisse la publicité pour le tabac visible et accessible aux mineurs. C'est pour cette raison que nous votons à présent à ce sujet.

Le Conseil fédéral et le Parlement ont élaboré un [contre-projet indirect](#) à l'initiative.

Qu'est-ce qui changerait ?

Si l'initiative populaire est acceptée, la publicité pour le tabac sera interdite partout où elle est visible et accessible aux mineurs. Seule la publicité pour le tabac qui s'adresse aux adultes et qui n'est pas visible et accessible aux mineurs sera autorisée. Cette publicité peut par exemple prendre la forme de courriels promotionnels, de prospectus, ainsi que de contenus sur Internet et les réseaux sociaux.

L'initiative prévoit en outre que la Confédération et les cantons doivent promouvoir la santé des mineurs.

Le contre-projet indirect

Le Parlement a élaboré la loi sur les produits du tabac en guise de contre-projet indirect à l'initiative. Si l'initiative est refusée, la loi entrera en vigueur, à condition qu'aucun référendum n'ait été saisi contre cette dernière. Si l'initiative est acceptée, la loi sera complétée par les exigences de l'initiative.

La loi interdit notamment la publicité pour le tabac sur les affiches ainsi que la distribution de cigarettes gratuites. Tu trouveras plus d'informations sur easyvote.ch/tabac.



Oui

Arguments des partisan-e-s

- La publicité pour le tabac influence le comportement de consommation des mineurs. En interdisant la publicité pour le tabac, nous protégeons la santé des mineurs.
- La consommation de tabac entraîne chaque année des coûts inutiles d'au moins cinq milliards de francs.
- Le contre-projet indirect ne suffit pas à protéger efficacement les mineurs.

Non

Arguments des opposant-e-s

- L'interdiction nationale de la publicité pour le tabac restreindrait trop fortement l'économie suisse.
- Le contre-projet indirect protège mieux les mineurs qu'auparavant. Les cantons peuvent introduire des règles plus strictes.
- Le contre-projet indirect tient compte des intérêts de l'économie et continue d'autoriser la publicité pour le tabac.

Conseil national



non

88 oui
101 non
7 abstentions

Conseil des États



non

14 oui
29 non
1 abstentions

Conseil fédéral



non



Tu trouveras la vidéo et plus d'informations sur l'objet de la votation ici :
easyvote.ch/tabac